



Renforcement du prêt à taux zéro pour favoriser l'accèsion dès le 1^{er} janvier 2016

Le gouvernement souhaite renforcer les mesures en faveur de l'accèsion à la propriété afin de permettre à un maximum de ménages, notamment les jeunes actifs, de devenir propriétaires de leur logement.

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2016 :

LES CONDITIONS DE PRÊT SERONT PLUS AVANTAGEUSES DANS LE NEUF ET L'ANCIEN

Le prêt à taux zéro est un prêt complémentaire à taux d'intérêt 0% et sans frais aidé par l'État. Il est accordé, sous certaines conditions, aux personnes qui souhaitent devenir propriétaires de leur résidence principale et qui n'ont pas été propriétaire de leur résidence principale durant les deux dernières années (primo-accession).

RENFORCER LE PRÊT À TAUX ZÉRO

Ce futur nouveau prêt à taux zéro devrait permettre :

- ⇒ **De financer jusqu'à 40 % de l'achat du bien immobilier** (contre 18 à 26 % aujourd'hui)
- ⇒ **D'accroître le nombre de bénéficiaire grâce à une augmentation des plafonds de revenus ***
- ⇒ **De rallonger le différé de remboursement de 5 ans minimum jusqu'à 15 ans** (contre 0 à 14 ans aujourd'hui)

*Les conditions d'éligibilité au prêt accession sociale (PAS), garanti par l'État, seront harmonisées sur celles du prêt à taux zéro renforcé, pour plus de simplicité.

ÉTENDRE LE PRÊT À TAUX DE ZÉRO DANS L'ANCIEN À LA FRANCE ENTIÈRE

Réservé jusqu'à présent au NEUF le futur prêt à taux zéro devrait s'ouvrir à l'ANCIEN

- ⇒ **Il suffirait d'acheter un logement ancien à réhabiliter avec des travaux**
- ⇒ **En France entière** dès 2016**
- ⇒ **Pour en bénéficier, le montant des travaux doit toujours être au moins égal à 25 % du coût total de l'opération**

** Le PTZ n'était possible jusqu'à présent que dans 6 000 communes rurales

Evolution des nouveaux plafonds de revenu (à partir du 1^{er} janvier 2016)

PLAFONDS DE RESSOURCES pour le PTZ et le PAS				
Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	37.000 €	30.000 €	27.000 €	24.000 €
2	51.800 €	42.000 €	37.800 €	33.600 €
3	62.900 €	51.000 €	45.900 €	40.800 €
4	74.000 €	60.000 €	54.000 €	48.000 €
5	85.100 €	69.000 €	62.100 €	55.200 €
6	96.200 €	78.000 €	70.200 €	62.400 €
7	107.300 €	87.000 €	78.300 €	69.600 €
8 et plus	118.400 €	96.000 €	86.400 €	76.800 €

Les conditions futures (à partir du 1^{er} janvier 2016)

	Différé de remboursement	Durée de remboursement	Quotités neufs	
Tranche 1	15	10	A	40%
Tranche 2	15	10	B1	40%
Tranche 3	10	12	B2	40%
Tranche 4	5	15		
Tranche 5	5	15	C	40%

Les conditions actuelles

	Différé de remboursement	Durée de remboursement	Quotités neufs	
Tranche 1	14	11	A	26%
Tranche 2	11	14	B1	26%
Tranche 3	8	14	B2	21%
Tranche 4	0	16		
Tranche 5	0	12	C	18%

Plus d'informations : Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

72 rue de Varenne 75007 Paris - Tél. 01 44 49 85 13

www.territoires.gouv.fr - @territoires - facebook.com/territoires.gouv